



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 23 JANVIER 2014**

## CIAS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de janvier à 18h, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Sologne des Etangs, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEGOURD.

Convocation le 9 janvier 2014

### Etaient Présents

*Mesdames Briend, Cizeau, Cois, Lombardi, Vanneau (pouvoir de Mme Bériaim).*

*Messieurs Buffet (pouvoir de M Guémon), D'Espinay Saint Luc, Girard, Griveau, Legourd, Lombardi.*

### Etaient absents/excusés

*Mesdames Bériaim, Berrué, Lehoux, Vaslin.*

*Messieurs Beauvils, Blanche, Delaître, Guemon, Morand.*

### Etaient invités présents

*Madame Roy, Madame Moreau, Monsieur Mandard et Monsieur Chauvin.*

La séance qui se tient à l'EHPAD l'Orée des Pins est ouverte à 18h par Monsieur le Président.

Monsieur le Président accueille Mr Christian MANDARD, nouveau président du CVS de la MARPA, qui se présente.

**EHPAD OREE DES PINS**

## I) MISE EN CONCORDANCE DU BP ET PRIX DE JOURNEE 2014 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- ▶ D'approuver le budget 2014 alloué par le conseil général, comme présenté ci-après :

Groupe fonctionnel	Budget demandé et voté par le conseil d'administration	Budget Alloué par l'autorité de tarification	Différence
<b>SECTION TARIFAIRE HEBERGEMENT</b>			
Reprise de résultat déficitaire (inscrit en dépenses au cpte 002)	12 187.23	10 613.89	-1 573.34
Groupe I	286 040.50	286 039.85	-0.65
Groupe II	900 520.47	903 660.05	+ 3 139.58
Groupe III	610 073.13	610 072.12	-1.01
<b>TOTAL</b>	<b>1 808 821.33</b>	<b>1 810 385.91</b>	<b>+ 1 564.58</b>
<b>SECTION TARIFAIRE DEPENDANCE</b>			
Reprise de résultat déficitaire (inscrit en dépenses au cpte 002)	433.60	0.00	-433.60
Groupe I	37 324.50	37 324.87	+ 0.37
Groupe II	385 487.12	380 278.65	-5 208.47
Groupe III	25 401.00	25 401.71	+ 0.71
<b>TOTAL</b>	<b>448 646.22</b>	<b>443 005.23</b>	<b>-5 640.99</b>
<i>Dont reprise de résultat excédentaire (inscrit en recettes au cpte 002)</i>	<i>0.00</i>	<i>1549.07</i>	<i>+1549.07</i>

## SECTION TARIFAIRE HEBERGEMENT

### DEPENSES

#### Groupe II

► Prise en compte du salaire brut chargé ( déduit des aides de l'état) pour le contrat avenir au service technique. Mesure non reconductible qui sera réétudiée sur les prochains budgets.

### RECETTES

Equilibre du budget à hauteur de **1 810 385.91€** avec :

- Produits de la tarification = 1 650 385.91 € (demandé = 1 684 375.35 € **soit - 33 989.44€**)
- Recettes atténuatives = 160 000.00 (demandé = 124 445.98 € **soit + 35 554.02€**)
- Reprise résultat = - 10 613.89 (prévu au budget initialement = - 12 187.23)

## SECTION TARIFAIRE DEPENDANCE

### RECETTES

Equilibre du budget à hauteur de 443 005.23 € avec :

- Produits de la tarification = 436 193.30 € (demandé = 448 646.22 € **soit - 12 452.92€**)
- Recettes atténuatives = 5 262.86 (demandé = 0.00 € **soit + 5 262.86 €**)
- Reprise résultat = + 1 549.07 (prévu au budget initialement = - 433.60 **soit + 1 982.67 €**)

## TARIFICATION APPLICABLE A COMPTER DU 01/02/2014

	<b>Applicable au 01/02/2014</b>	<i>Pour mémoire rappel tarifs 2013</i>
Tarif hébergement + 60 ans	53.63	51.62
Tarif dépendance GIR 5 / 6	04.50	04.54
<b>Total tarif journalier</b>	<b>58.13</b>	<b>56.16</b>
Tarif dépendance GIR 1 / 2	16.71 (APA = 12.21)	16.47 (APA = 11.93)
Tarif dépendance GIR 3 / 4	10.61 (APA = 06.11)	10.42 (APA = 05.88)
Tarif hébergement - 60 ans	67.76	65.76

#### **Soit à compter du 01/02/2014 :**

58.13 x 30 jours = 1 743.90 € (*tarif 2013 = 1 684.80 €*)

58.13 x 31 jours = 1 802.03 € (*tarif 2013 = 1 740.96 €*)

## II) AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31/12/2012 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'affecter les résultats cumulés au 31 décembre 2012 comme ci-dessous détaillés :
    - Section d'investissement : Excédent 693 411.02 €
    - Section de fonctionnement :
      - Hébergement : déficit de 31 841.67 € repris par tiers en report à nouveau au compte 119 sur les exercices 2014 / 2015 et 2016 à hauteur de 10 613.89 €.
      - Dépendance : excédent de 1 549.07 € repris en report à nouveau au compte 111 sur l'exercice 2014
- Soins : excédent de 6 339.49 € repris au budget 2014.

## III) VIREMENTS DE CREDITS – EXERCICE 2013 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'approuver les virements de crédits de fin d'exercice 2013 présentés ci-dessous :

N° Cpte	Intitulé	Ecritures	
		-	+
<b>Section d'exploitation - Hébergement</b>			
60631	Alimentation		25 073.00
60612	Energie, électricité		6 157.00
64111	Rémunération principale	31 230.00	
<b>Section d'exploitation - Soins</b>			
60662	Fournitures, petit matériel médical		2 857.00
64111	Rémunération principale	2 857.00	

## IV) VIREMENTS DE CREDITS – EXERCICE 2013 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'approuver le budget supplémentaire concernant la section tarifaire soins –exercice comptable 2013- comme présenté ci-dessous, conformément à décision 2013-DT41-0243 en date du 09/12/2013, transmis par l'ARS et relatif aux conditions de travail et équipements médicaux :

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Intitulé	Montant	Cpte	Intitulé	Montant
<b>SECTION D'EXPLOITATION – Section tarifaire Soins</b>					
6066 2	Fourniture et matériel médical	10 000.00	7351 23	Forfait de soins	10 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>

## MARPA « LES JARDINS DU GRAND CLOS »

### I) RAPPORT DE L'ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation interne de la MARPA, réalisé durant l'année 2013 a fait l'objet d'un rapport envoyé aux membres du Conseil d'Administration il y a dix jours pour que ceux-ci en prennent connaissance avant d'en débattre et de l'adopter. Ce même rapport fut discuté et adopté par le CVS de la MARPA ce 22 janvier.

Certains administrateurs attirent l'attention sur l'absence de liste d'attente à la MARPA et la nécessité de faire auprès des communes, médecins et pharmaciens et de la population en générale, une communication sur la MARPA et ses avantages !

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver le Rapport d'Evaluation Interne présenté par le directeur.*

Ce rapport sera envoyé au conseil Général.

### II) BUDGET 2014 MARPA

LES DEPENSES :

Le budget prévisionnel 2014 de la MARPA est basé sur une augmentation des charges de fonctionnement de 1%.

L'élément important pour l'année 2014 se situe dans l'absence de loyer pour le bâtiment. En effet, dans le groupe III, se trouvait antérieurement le loyer à Terre de Loire Habitat pour un montant d'environ 98 000€. Cette charge n'existe plus en 2014. Nous constatons en 2013 la somme de 19 336 € correspondant au loyer payé à TDLH pour la période précédant l'achat du bâtiment (soit environ 2 mois).

Cependant, cette charge de loyer est remplacée par, d'une part une dotation aux amortissements en mesure nouvelle de 32 500 € et d'autre part une charge financière correspondant aux intérêts d'emprunt en mesure nouvelle, de 25 962 €.

Nous avons également doté aux provisions pour risques et charges la somme de 4 058 €. Compte tenu de l'absence de liste d'attente, il semble important d'anticiper le fait de manquer de résident un jour ou l'autre. Il nous faudra, à l'occasion de l'affectation des résultats 2013, envisager d'abonder ce compte de provisions.

LES PRODUITS :

Nous avons établi les produits sur une augmentation prévisionnelle de 1% (arrêté ministériel du 26/12/2013).

Afin de se conformer aux décisions successives du Conseil d'Administration, n'est pas pris en compte, dans ce budget 2014, le dysfonctionnement tarifaire. (ni en termes de dépenses : charges d'environ 18 000€, ni en termes de tarifs (- 5000 € de recettes).

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver le budget 2014 de la MARPA de Dhuizon, présenté par Mr le directeur du CIAS, dont les montants sont arrêtés comme suit :*

- Section d'exploitation : 419 271 €
- Section d'investissement : 240 359 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver les tarifs 2014 sur la base d'augmentation de 1% des tarifs 2013.

Soit :

TARIFS DETAILLES AU 01/03/2014 MARPA DE DHUIZON			
DESIGNATIONS	TARIF CHAMBRE D'ACCUEIL	TARIF STUDIO	TARIF T2
Loyer mensuel	392.63	436.03	646.8
Charges mutualisées	608.58	638.53	687.1
<b>TOTAL REDEVANCE MENSUELLE</b>	<b>1001.21</b>	<b>1074.56</b>	<b>1333.9</b>
supplément pour deuxième personne dans le même logement		173.58	173.58
<b>REPAS</b>	<b>DEJEUNER</b>	<b>DINER</b>	
Repas résident	6.5	4.02	
<b>TOAL RESIDENT</b>	<b>10.52</b>		
Repas invité semaine	10		
Repas invité dimanche et jour férié	13		
Repas personnes âgées non résidente	8		
<b>FRAIS POUR TOUS LES RESIDENTS</b>	<b>ABONNEMENT</b>	<b>MANTENANCE</b>	<b>UNITE</b>
TELEPHONE	réel	réel	réel
<b>TARIF POUR PRESTATIONS FACULTATIVES = 3.10 € pour 10 minutes d'intervention</b>			
Aide au petit déjeuner = 10 mn    Aide au coucher = 10 mn    Aide à la toilette = 20mn Aide au ménage d'un T2 = 45 mn et T1 = 30 mn			

### III) DUREE DE L'AMORTISSEMENT DU BATIMENT MARPA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'amortir le bâtiment de la MARPA sur une durée de 20 ans. Le montant de l'amortissement sera de 32500€ par an.  
Cet amortissement équivaut au montant du remboursement en capital du prêt réalisé par le CIAS pour l'acquisition de la MARPA.

### IV) REMBOURSEMENT EMPRUNT AU CIAS : ECHEANCE N° 1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'approuver le remboursement au CIAS de la « Sologne des Etangs » la somme de 58 461.92€ correspondant à l'échéance au 1<sup>er</sup> avril 2014, du prêt réalisé par le CIAS pour l'achat des bâtiments de la MARPA.  
(Amortissement = 32500€ et intérêts = 25961.92€)

### V) HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'autoriser l'emploi d'aide-soignante au grade d'auxiliaire de soins PPAL de 1<sup>ere</sup> classe d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées sur la base IHTS inférieur ou égale à 14 heures dans sa totalité et ISTH supérieur 14 heures à raison de 6 heures maximum à compter du ce jour et selon le temps effectué « par mois ».

### VI) CONTENTIEUX TARIFAIRE :

Monsieur le directeur fait un point de situation. Il donne un résumé du rapport de l'avocat du CIAS et donne lecture de la lettre reçue de l'avocat de la famille Vernin et de la lettre du préfet

reçue par Mme Vernin. (Cette dernière nous l'ayant fait passer par Mr Mandard, président du CVS et par Mr Girard, administrateur représentant la commune de Neung).  
Les administrateurs prennent acte de ces différents éléments.

## CIAS « LA SOLOGNE DES ETANGS »

### **I) AVENANT A LA CONVENTION DE REPARTITION DU SALAIRE DU DIRECTEUR DU CIAS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- Pour l'année 2013, d'approuver la répartition du salaire + charges du directeur du CIAS de « La Sologne des Etangs », de la façon suivante : 85% financé par l'EHPAD l'Orée des Pins, 10% par la MARPA le Jardin du Grand Clos et 5% par le CIAS.
- Une convention entre les trois organismes établira cette répartition.

### **II) REFLEXION SUR LE SECTEUR ENFANCE/JEUNESSE**

Mr le directeur propose cette réflexion au conseil :

Avant le rencontre prévue le 4 février prochain entre l'association Familles Rurales et la Communauté de communes dont l'objectif est une prise de contact et de connaissance, par les élus, de ce qui est réalisé aujourd'hui, par FR sur le territoire, ainsi que les moyens mis en œuvre et suite à la rencontre avec Virginie BAZABAS, directrice de la fédération Familles Rurales 41 et Delphine HENRY et Jean CHAUVIN, il semble utile de proposer pour les temps à venir une démarche construite pour la prise en compte des besoins en termes de CLSH, camp Ados et de réforme des rythmes scolaires. Il s'agit là d'une première approche à approfondir.

Pour le CIAS, dans la mesure où cette instance a la compétence « Enfance Jeunesse », il s'agit de maîtriser les orientations et la mise en œuvre des actions à entreprendre, avant qu'elles nous soient imposées à la fois par les circonstances et la pression des associations.

Il s'agit, dans cette démarche, d'anticiper les organisations pour éviter à la Communauté de Communes d'être simple pourvoyeur de subventions !

#### **UN CONSTAT :**

Le travail réalisé ces dernières années par Familles Rurales montre, s'il en était besoin, l'importance, pour les familles qui habitent sur le territoire rural de la Communauté de Communes, d'une offre de service répondant aux besoins d'animation, d'encadrement, de prise en charge des enfants et des jeunes, en dehors des temps scolaires, particulièrement, les mercredis et les vacances scolaires (petites et grandes).

En fonction de leur dynamisme, les associations FR développent des services dans telle ou telle commune. Si cela est favorable pour le dynamisme de certaines communes, nous constatons des déficiences, comme à Dhuizon notamment où la réponse est nulle, malgré les besoins exprimés. Dans d'autres communes, nous ne connaissons pas les besoins ni la nécessité d'y apporter une réponse.

Nous pouvons constater aujourd'hui une augmentation régulière de la subvention communautaire à Famille Rurale, qui en 2014 approchera 11000€.

Cette subvention correspond à une activité croissante réalisée par FR qui répond à la demande, également croissante, des familles.

A cette demande déjà existante et réelle, va s'ajouter la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences sur la gestion des temps libres pour les enfants et jeunes.

## UN CHOIX POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

A partir de ce constat, les élus vont devoir se positionner quant au choix suivant :

- 1) Laisser les associations, notamment Familles Rurales, déterminer elles-mêmes les objectifs et les orientations à mettre en œuvre et, ensuite proposer une organisation, des services pour lesquels la Communauté de Communes sera sollicitée pour le financement.
- 2) La Communauté de Communes fait le choix de la maîtrise des objectifs et des orientations. Pour ce faire, elle peut décider d'engager une étude avec trois objectifs :
  - ⇒ réaliser un bilan exhaustif de ce qui existe sur le territoire en termes d'enfance jeunesse ;
  - ⇒ déterminer les besoins à 5 ou 6 ans (durée du mandat communautaire) des familles qui habitent sur le territoire ;
  - ⇒ établir un plan d'actions (et de restructuration de l'existant si nécessaire), avec une vue la plus collective possible – au sens communauté de communes - et les moyens adaptés.

A l'issue de cette étude la Communauté de Commune/CIAS déterminera ses priorités, notamment en fonction des moyens financiers qu'elle décidera. La mise en œuvre pourra ensuite être réalisée en externe par les associations et/ou en interne si pour certaines actions la Communauté/CIAS décide d'en garder la maîtrise globale.

### **III) LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration du CIAS de « La Sologne des Etangs » est composé de 23 membres :

- 11 membres élus par le Conseil communautaire et en son sein ;
- 11 personnes désignées par le président du conseil communautaire « parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social ... »
- Le président du Conseil Communautaire, de droit président du CIAS ;

Il s'agit d'anticiper le renouvellement des membres désignés par le président du Conseil Communautaire et de faire le point sur les structures représentées et par qui.

Ci-dessous liste des membres renouvelant leur candidature et poste à pourvoir.

- Association Clin d'œil - **Michèle BERIAIM** – ok pour renouvellement ;
- UNRPA – *Louise BERRUE* –*en attente de réponse*
- UDAF – **Lucette CIZEAU** –ok pour renouvellement ;
- ADMR – **Nadine COIS** – ok pour renouvellement ;
- MSA – **Jean Claude GRIVEAU** – ok pour renouvellement ;
- UNRPA – *Josette LEHOUX* – *en attente de réponse*
- Association Les Chanterelles - **Michelle LOMBARDI** – ok pour renouvellement ;
- Familles Rurales – **Marie Thérèse VANNEAU** – ok pour renouvellement ;
- Secours Catholique – en attente d'un nom - ok pour renouvellement ;
- Alzheimer 41 - **Martine HENRY** – ok pour participer au Conseil si le prochain président du CIAS l'y convie ;
- Autre structure à trouver.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le **jeudi 13 février 2014 à 18h.**

Monsieur le président ferme la séance à 20h.